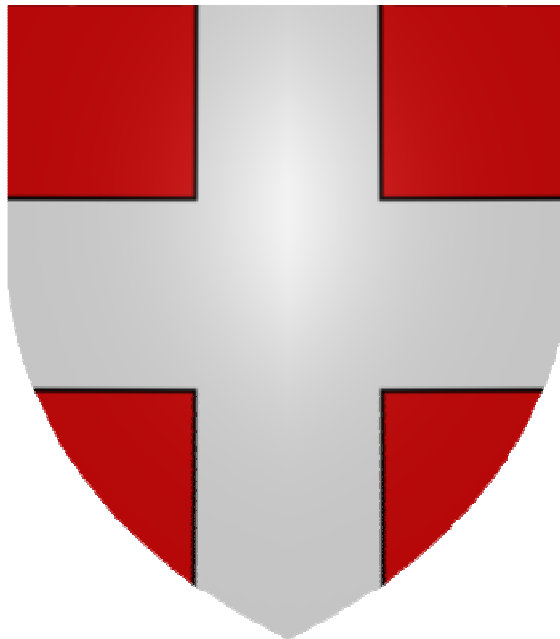




Pascal DURANDARD

Généalogies savoyardes

Famille Garand, à Bourg-Saint-Maurice



Janvier 2022



Apparus à Bourg-Saint-Maurice dans la première moitié du XVII^e siècle, les Garand ont appartenu à la bourgeoisie de cette ville jusqu'à leur extinction en 1719. Inconnus en Tarentaise lors du recensement d'Emmanuel-Philibert en 1561, ils peuvent venir de Lugrin en Chablais s'ils sont Savoyards, mais il est également possible qu'ils aient leur berceau en Dauphiné, dans la région de Pont-en-Royans, où se retrouve leur patronyme. Charles, le premier personnage de la filiation suivie, exerçait la profession de chirurgien, et l'on peut supposer qu'il est venu s'installer dans la haute vallée de l'Isère à l'occasion de la peste qui ravagea la province en 1630. Après lui, son fils et son petit-fils comptent parmi les rares chirurgiens exerçant en Tarentaise.

Sources

Archives départementales de la Savoie (en ligne sur Internet) :

- ✓ Registres paroissiaux d'Aime, Bourg-Saint-Maurice, Granier et Séez
- ✓ Tabellions d'Aime et de Bourg-Saint-Maurice (références en notes)

Source en ligne sur Internet :

- ✓ Relevés du Centre généalogique de Savoie

Aimables communications de Monsieur Noël Simon-Chautemps.





Filiation suivie

1^{er} degré

Honorable Charles GARAND, chirurgien à Bourg-Saint-Maurice et bourgeois de cette ville. Il est le parrain de son petit-fils Charles en 1662. Il est mort à Bourg-Saint-Maurice le 5 août 1683.

Le 11 juin 1667, par contrat passé par-devant son fils Nicolas, il acquiert, conjointement avec sa femme, des biens fonds et bâtiment dans la paroisse de Granier, pour le prix de 1.900 florins, « outre les épingles ». Toujours conjointement avec sa femme, il revend ces mêmes biens au sieur Jacques Perrier, marchand en Lorraine, et à Balthazar Perrier, son frère, tous deux natifs de Granier ¹.

Il a épousé (vers 1630) **Jeanne Antoinette CHAUDAN**, d'une famille de Tignes. Elle est morte après 1667.

D'où :

2-1) *Honorable Nicolas GARAND, qui suit.*

2^{ème} degré

Honorable Nicolas GARAND, né vers 1635. Maître chirurgien (dès 1662) et notaire (dès 1667) à Bourg-Saint-Maurice, bourgeois de cette ville, il y est décédé le 12 juin 1685.

Il épouse 1^e) vers 1661 **Demoiselle Marguerite du BETTEX**, née vers 1640, fille de Noble Jean François du Bettex et de Dame Françoise Étienne DÉAGE de MESME. Elle est morte à Bourg-Saint-Maurice, où elle est inhumée le 7 juin 1681.

Il épouse 2^e) à Granier le 16 mars 1682, et par contrat du 10 précédent ², **Jacqueline BRUNET**, née et baptisée à Granier le 27 janvier 1653, fille de Maître Jean Brunet, praticien, et de Philiberte GUIGUE. Elle se remarie à Granier le 10 janvier 1689 avec Égrèze Jean Louis de GILLY. Devenu veuf, ce dernier se remarie avec Catherine Bruny, qui réclamera les droits dotaux de Jacqueline Brunet après la mort de Jean Garand (voir plus bas, à l'article de ce dernier).

Enfants du premier lit :

3-1) Charles GARAND, baptisé à Bourg-Saint-Maurice le 12 février 1662 (parrain : Charles Garand, chirurgien ; marraine : Etienne Françoise du Bettex, veuve) ; mort jeune.

3-2) N GARAND, mort-né à Bourg-Saint-Maurice le 11 janvier 1664.

3-3) Honorable Jeanne Françoise GARAND, née vers 1665 et morte à Séez, où elle est inhumée le 2 mars 1700. Elle épouse à Séez le 22 janvier 1686 Honorable Maître Laurent RAPIN, né en cette paroisse le 5 décembre 1666, fils d'Égrèze Jean-Baptiste Rapin, châtelain de la Val

¹ Ces informations sont mentionnées dans un acte du 20 mai 1698 relatif aux biens acquis, puis revendus par les époux Garand. Tabellion d'Aime, A.D. de la Savoie, 2C 1622, folio 182. Aimable communication de M. Noël Simon-Chautemps.

² Notaire Crosaz. A.D. de la Savoie, 6 E 1708. Jacqueline Brunet reçoit une dote de 2.400 florins, plus 100 florins pour ses habits nuptiaux, et son trousseau de linge et de vêtements. Aimable communication de M. Noël Simon-Chautemps.



d'Isère, et de Françoise SOURD. Notaire ducal, puis royal à Séez, châtelain et fermier général du comté de la Val d'Isère, il est mort à Séez, où il est inhumé le 8 septembre 1729.

3-4) Anne GARAND, née vers 1670, et morte à Bourg-Saint-Maurice le 28 mars 1685.

3-5) Jeanne Antoinette GARAND, née vers 1675, et morte à Bourg-Saint-Maurice le 9 juin 1681.

3-6) Honorable Jean GARAND, qui suit.

3-7) Gasparde GARAND, baptisée à Bourg-Saint-Maurice le 11 mai 1681 (parrain et marraine : Pierre Cléry et Gasparde Chapel, sa femme) ; morte jeune.

Enfant du second lit :

3-8) Jean-Baptiste GARAND, baptisé à Bourg-Saint-Maurice le 26 janvier 1683 (parrain : Jean Brunet ; marraine : Jeanne Rochet) ; mort jeune.

3^{ème} degré

Honorable & Discret Jean GARAND, baptisé à Bourg-Saint-Maurice le 15 janvier 1675 (parrain et marraine : Jean Chappel et la femme d'Antoine Jovet). Maître chirurgien à Bourg-Saint-Maurice, il est mort *ab intestat* en cette ville le 27 août 1719, « environ les trois heures après midi », et il est inhumé le surlendemain.

Le 2 avril 1702, il acquiert d'Honorable Anne à feu Martin Villien, veuve de Jacques Minoret, de Vulmix, une pièce de terre de cinq quartonnées audit Vulmix, « avec les arbres dans étant (*sic*) », pour le prix de 200 florins ³.

Le 7 novembre 1713, Honnête Martine Hyvoz, de Saint-Martin-de-Belleville, reconnaît lui devoir, ainsi qu'à Étienne Lebreton, son collègue, de Bourg-Saint-Maurice, la somme de 200 florins pour les dépenses en médicaments et en nourriture que sa maladie à occasionnées. Elle a dû s'aliter et n'est pas encore guérie ⁴.

Le 29 août 1719, jour même de son enterrement, Laurent Rapin, son beau-frère, au nom de ses enfants (Jacques François, François Laurent, Joseph, Antoinette et Claudine Rapin), habiles à recueillir sa succession « à cause de la proximité de parentage », craignant qu'elle ne soit plus onéreuse que profitable, demande à faire l'inventaire de ses biens. Après quoi, le notaire procède à l'inventaire des « meubles, titres et effets » qu'il a laissés à son décès ⁵.

Le 2 août 1724, Catherine Bruny, bourgeoise de Moûtiers, veuve de Maître Jean Louis de Gilly et *hypothéqueresse* dans l'hoirie de ce dernier, requiert le juge du marquisat de Saint-Maurice d'être mis en possession de ses biens, faute du paiement de la somme de 1704 livres, 10 sols 3 deniers plus les intérêts, pour le restant qui lui était dû des droits dotaux et de l'augment de Jacqueline Brunet, veuve en premier lit de Nicolas Garand.

Il épouse à Aime le 25 janvier 1700, avec un contrat dotal passé le même jour ⁶, **Honorable Jeanne BRIANÇON**, baptisée à Aime le 4 septembre 1677, fille de feu Maître Maxime Briançon, praticien, et d'Honorable Françoise LABORET. Probablement est-ce elle qui est inhumée à Aime le 17 décembre 1747.

³ Notaire Ducis. Tabellion de Bourg-Saint-Maurice, A.D. de la Savoie, 2C 1726, *folios* 450 (*verso*) et 451.

⁴ Tabellion de Bourg-Saint-Maurice, A.D. de la Savoie, 2C 1739, *folios* 461 (*verso*) et 462.

⁵ Notaire Vautier. Tabellion de Bourg-Saint-Maurice, A.D. de la Savoie, 2C 1745, *folios* 544 à 546.

⁶ Notaire Arnollet. Tabellion d'Aime, A.D. de la Savoie, 2C 1624, *folios* 38 et 39. Jeanne Briançon, du consentement de sa mère, de son frère Jean François et de Maître Crosaz, son curateur, se constitue en dot tous les droits qui pourraient lui venir des successions de son père et de sa feu sœur Claudine, ou encore d'Honorable Jeanne Claude Blanc, son aïeule maternelle. Elle se constitue encore son trousseau de linge et de vêtements, avec une petite croix d'or valant 10 florins, plus deux plats et deux assiettes d'étain à compte de sa part des meubles paternels.



Elle teste le 14 août 1707 dans la maison de son mari. Elle veut être inhumée dans l'église de Bourg-Saint-Maurice, et ses funérailles seront faites « en bon bourgeois (*sic*) et à la coutume du lieu ». Le jour de sa sépulture, elle veut trois grandes messes « à notte », et trois messes basses, qui seront dites par les prêtres de la paroisse et les capucins de la ville pour le repos de son âme. Pour la cérémonie des funérailles, la neuvaine et la fin de l'an, on mettra six flambeaux de cire blanche et quatre petites chandelles au maître-autel. Le jour de ses obsèques, on appellera ses « parents, affins et voisins, qui accompagneront son corps à la sépulture, auxquels sera baillé à dîner ». Dans la huitaine après son décès, les capucins de la ville diront deux messes basses à l'honneur de saint Antoine de Padoue, et dans l'année de son décès vingt messes basses à l'honneur du même saint. En outre, on fera célébrer une messe basse à chaque autel de l'église paroissiale, deux messes basses à la chapelle Notre-Dame de Montrigond, deux autres à la chapelle Notre-Dame-de-Pitié au-dessus de Bourg-Saint-Maurice, et encore deux autres à Saint-Yves de Montgirod. Elle veut en outre « être célébré et faire [le] voyage à son nom (*sic*) à Notre-Dame de la Vie dessus Moûtiers » deux autres messes basses. De plus, elle lègue six messes « *célébrables* aussi dans l'année de son décès à Notre-Dame-de-Pitié de la Croix d'Aime ». Elle lègue 10 florins à la confrérie des pénitents de Bourg-Saint-Maurice, « pour avoir l'honneur d'être accompagné par le corps de la confrérie à sa sépulture et faire son chantal ». Elle fait ses héritiers l'enfant dont elle est enceinte et ceux qu'elle pourrait avoir par la suite, ou à défaut leur substitue son époux⁷.

Le 16 mars 1726, « par l'entremise et arbitrage et Révérend Messire Noble Michel du Bettex », elle transige avec Révérend Philibert Bruny, prêtre « habitué » à Sainte-Foy, bourgeois de Moûtiers, procureur de sa sœur Catherine, qui a réclamé à la mort de son mari le restant des droits dotaux de Jacqueline Brunet, seconde épouse de Nicolas Garand (voir plus haut). Pour s'acquitter de la somme due, elle relâche à ladite Bruny trois pièces de terre et un jardin sis au territoire de Bourg-Saint-Maurice, plus une mesure au lieu du nouveau bourg, au-dessous de la rue publique⁸.

Le 14 décembre 1738, « ayant fait attention que son âge et infirmité corporelle la privent journellement des forces pour agir, faire valoir ses peu de biens (*sic*) et en soutenir les charges, et qui pourraient par conséquent la surprendre par quelque accident de mort [et] impérite, sans pouvoir disposer de ses volontés, [et] reconnaître l'amitié et affection qu'elle a toujours eues pour Maître Jacques François Rapin », son neveu par alliance, elle lui fait donation de tous ses biens « à cause de mort », « en considération des secours et assistances qu'elle a reçus de lui par le passé jusques à présent ». En outre, elle lui laisse la jouissance de ses biens à compter de l'année « prochaine », se réservant « seulement son habitation dans les deux chambres de l'appartement dessus, et usages des galetas des bâtiment dudit Bourg, jusques à son décès ». Moyennant quoi, ledit Rapin promet de lui verser jusqu'à sa mort une pension annuelle de trois setiers de blé, un setier de froment, vingt livres de beurre, vingt livres de fromages et 6 livres en argent. De plus, il promet de payer ses obsèques et de régler ses legs pieux, de faire célébrer deux grandes messes et trois messes basses les jours de son enterrement, de sa neuvaine et de son anniversaire, à l'occasion desquels il fera mettre six flambeaux « pour luminaire pendant lesdits services ». Il s'engage également à faire une « aumône aux pauvres en pain et potages de fèves » dans l'année de son décès. Par ailleurs, « venant ladite donatrice à disposer de ses biens et droits en faveur d'autres personnes, ou ... révoqués et retranchés en partie ou pour le tout, elle sera tenue au besoin de dédommager et rembourser audit Maître Rapin ou aux siens » tous les frais qu'il aura engagés pour la pension et la gestion de ses affaires. Elle sera tenue également de rembourser le coût des « réparations et *méliorations* qu'il aura faites, tant sur lesdits biens dudit Bourg que [des] bâtiments qui y sont en ruine, desquels il faut refaire la muraille maîtresse sur la rue, de haut en bas, réparer les planchers et

⁷ Notaire Ducis. Tabellion de Bourg-Saint-Maurice, A.D. de la Savoie, 2C 1733, folios 642 et 643.

⁸ Notaire Blanc. Tabellion de Bourg-Saint-Maurice, A.D. de la Savoie, 2C 1752, folios 79 (*verso*) et 80.



couverts, vider tous les appartements [...], qui sont remplis des matières provenues du débordement d'Arbonne, et garnir les murs autour des fondations ébranlées, et dégarnies [à cause] dudit débordement, ce qu'il *constera* avoir utilement fait, laquelle dépense elle n'est pas en état de faire elle-même »⁹.

Le 29 janvier 1743, elle fait un second testament à Aime, dans la maison de sieur Joseph Briançon et de Noble Philiberte Davallon de Saint-Paul, ses neveu et nièce, chez qui elle habite. Elle veut être inhumée au tombeau de ses parents, au cimetière de l'église paroissiale d'Aime. Le jour de ses funérailles, on fera célébrer trois grandes messes « à diacre et sous-diacre », avec « tous les autres offices, sonneries et prières accoutumées faire (*sic*) au présent lieu, comme pour un bourgeois, et [le] luminaire de même ». Le jour de sa neuvaine, de son anniversaire et au bout de l'an, on dira le même nombre de messes « sur sa tombe ». Dans l'année de son décès, on fera une aumône « de pain et potage de fèves ou de pois », à la discrétion de ses héritiers. En outre, elle commande que l'on fasse célébrer vingt messes dans l'année de son décès : six à la chapelle Notre-Dame-de-Pitié en la Croix d'Aime, six à la chapelle Notre-Dame-de-Pitié de Bourg-Saint-Maurice, quatre au maître-autel de l'église de cette ville, et quatre à l'autel privilégié du couvent des capucins de la même ville. Elle fait ses héritiers universels lesdits Joseph Briançon et Philiberte Davallon, révoquant la donation faite en faveur de Jacques François Rapin en 1738¹⁰.

Enfants, nés et baptisés à Bourg-Saint-Maurice :

- 4-1) Françoise Henriette GARAND, baptisée le 6 juillet 1705 (parrain : Maître Gaspard Marpaud ; marraine : Demoiselle Françoise Henriette Marpaud, femme de Noble Jean-Baptiste du Bettex) ; morte jeune.
- 4-2) N GARAND, certainement mort-né entre la mi-août 1707 et le début de l'année 1708.
- 4-3) Marie GARAND, baptisée le 5 avril 1712 (parrain et marraine : Maître Joseph Quey, notaire, et sa femme) ; inhumée à Bourg-Saint-Maurice, le 3 mai 1713.
- 4-4) Claude Étienne GARAND, baptisé le 9 décembre 1713 (parrain : Maître Etienne Breton ; marraine : Noble Claudine du Bettex) ; inhumé le 13 suivant.
- 4-5) François Joseph GARAND, baptisé le 16 avril 1715 (parrain : M. Jacques François Rapin, notaire à Sééz ; marraine : Georgine Marpaud) ; mort en bas âge.



⁹ Notaire Minoret. Tabellion de Bourg-Saint-Maurice, A.D. de la Savoie, 2C 1764, folios 445 et 446.

¹⁰ Notaire Villien. Tabellion d'Aime, A.D. de la Savoie, 2C 1667, folio 27.